

SOCIÉTÉ
DES
AMIS DE LA LIBERTÉ ET DE L'ÉGALITÉ

Séante aux ci-devant Jacobins, rue St.-Honoré.

AUX CITOYENS DES DÉPARTEMENS,
SUR L'INSURRECTION DU 31 MAI.

Frères et amis,

Sentinelles avancés du Peuple français, autour de ses représentans, nous n'avons point trompé vos espérances, et vous allez féliciter les Parisiens d'être toujours dignes

de ce poste important que vous leur avez confié. Cette grande cité qui n'a, et qui ne veut avoir d'autre ressemblance avec l'ancienne Rome, que celle là seule qu'il n'y a point de *Jugurtha*, point de roi assez riche pour l'acheter ; cette ville incorruptible par son immense population, et nous osons presque dire infaillible par ses lumières, par ses sociétés populaires, par son expérience, son habitude du théâtre de la révolution, parce que, plus près de ce théâtre, aucun mouvement des acteurs ne sauroit lui échapper; Paris n'a pu soutenir plus long-temps le spectacle de tant de perfidies et de scélératesses. Il vient de faire ce qu'il n'est aucune ville patriote qui n'eût fait à sa place. Il vient de se lever tout entier une troisième fois, trop tard sans doute pour la gloire des hommes du 10 août et du 14 juillet ; trop tard sur-tout pour épargner, à notre malheureuse patrie, la guerre civile de la Vendée et les maux qui se débordoient sur elle de toutes parts, depuis que des traîtres dominoient dans la Convention ; mais assez à temps pour sauver la république et la France ; et ce qui fera frémir de rage la ligue des tyrans, ce qui confondra les détracteurs de Paris et ses calomniateurs contre-revolutionnaires qui l'appellent sans cesse une ville de sang et d'anarchie, c'est que cette troisième



insurrection, la plus salutaire, la plus sainte de toutes, n'a pas une seule tache de sang.

Il n'y avoit ici personne de bonne-foi qui doutât des crimes des meneurs du côté droit de la Convention, de leur royalisme, de leur intelligence avec Dumourier et Cobourg, avec la Prusse et l'Angleterre, de leur complicité de toutes les trahisons; et les bons citoyens gémissoient, désespérés de voir le gouvernail de la république confié à une bande de conjurés contre la république. S'il n'y avoit point de preuves physiques et matérielles de la conjuration, c'est qu'il n'y en eût jamais contre des conspirateurs, pas même contre Catilina; c'est que Cicéron, tout habile qu'il étoit, ne put acquérir de conviction contre Catilina, qu'en le forçant à fuir, comme vient de faire Brissot. Parcourez toute l'histoire des conjurations, depuis celle des fils de Brutus, dénoncée par l'esclave, jusqu'à celle du comité autrichien, dénoncée par Brissot et Gensonné; et dites s'il y eut jamais de conjurés plus convaincus que ne le sont les meneurs du côté droit, par le seul écrit, tout incomplet qu'il est, que vient de publier un membre de la société, sous le titre de *Fragment de l'Histoire secrète de la Révolution*, et que nous vous avons adressé. Le simple bon sens a révélé au peuple, ce dont la méditation a convaincu tous les publi-

cistes et les philosophes, qu'il n'y a point de plus grande folie que de chercher des preuves juridiques en matière de conjuration; car *avant que vous ayez acquis ces preuves, la trahison est consommée* (1). Avant que vous ayez décrété Dumourier d'accusation, la Belgique est évacuée et tous les magasins livrés à l'ennemi; avant que vous ayez décrété l'arrestation provisoire de Brissot, vos colonies sont perdues, la Corse, Bordeaux, Marseille se détachent de la République, ce tison jetté par Pitt au millieu de la France, y a allumé à la fois la guerre intestine et une guerre avec toute l'Europe, il s'est dérobé par la fuite à votre justice, qui poursuit à pas de tortue les conjurés qui ont des ailes; et vous le verrez jouir à Londres, ou en Amérique, d'une fortune immense, salaire de ses forfaits et des maux de la patrie.

Pénétré du sentiment de ces vérités, le peuple ne voyoit de salut que dans le remède d'une troisième insurrection, quand les dernières nouvelles des départemens et des armées ont achevé de répandre la consternation et de faire sentir la nécessité et l'urgence de ce remède extrême. Nantes élargissoit les ennemis de la liberté, et en écrouoit les défenseurs. Rennes ne reconnoissoit plus les

(1) antequàm intelligas proditorem, proditus es. SENEQUE.

commissaires de la Convention ; la Lozère imitoit la Vendée ; Fontenai-le-Peuple tomboit au pouvoir des rébelles ; le camp de Famars étoit livré à l ennemi. On répandoit que Bordeaux négocioit avec Pitt pour être ville indépendante ; Marseille désavouoit sa gloire, brisoit ses trophées, et jettoit dans les cachots les meilleurs citoyens ; Lyon les égorgeoit. Pour comble de maux, dans la Convention, deux côtés, l'un insolent de sa majorité, visiblement l'ame de tous les complots, de toutes les ligues du dedans et du dehors, insensible à nos revers, paroissant plutôt en triompher et attendre les Autrichiens avec plus d'impatience que ne fit jamais Louis XVI ; l'autre, découragé par l'aveuglement incurable des départemens, abattu par le sentiment de son impuissance, repoussé de la tribune, ne pouvant manifester son patriotisme que par son indignation et des mouvemens tumultueux, sans tactique, sans pilote, sans concert comme dans la tempête, et à qui tout étoit permis comme à un malade désespéré : ces deux côtés agitant la Convention de leurs débats, montroient aux tribunes dans l'Assemblée Nationale, non plus le temple de la liberté, l'autel du peuple français, l'ancre du vaisseau de l'État et sa dernière esprance, mais une arène de gladiateurs, et plus souvent une halle.

Cette vue, et les dernières nouvelles, jointes au souvenir de tant de trahisons, amènent enfin l'explosion générale. Paris, l'œil de la République, fatigué de tant de crimes, voit que pour la sauver il faut qu'il s'en regarde un moment comme le bras : la ville s'émeut, on tire le canon d'alarme, le tocsin sonne pendant un jour sans discontinuer ; la commune nomme un commandant provisoire à la place de Santerre parti pour la Vendée ; les sections nomment des commissaires qui forment un comité révolutionnaire pour prévenir l'effusion du sang et le renouvellement des scènes du 2 septembre. Paris est debout tout entier, et il voit avec fierté que, malgré les *quatre-vingt mille hommes* enrôlés dans son sein, depuis quatorze mois, et qu'il a envoyés aux frontières, comme il est prouvé par les états de son commissaire des guerres, il lui reste encore plus de cent vingt mille citoyens sous les armes à opposer aux tyrans et aux fanatiques. Les barrières sont fermées, toutes les avenues du palais national gardées par des bataillons. Ce n'est point la Convention qui est assiégée, c'est dans son sein une faction scélérate, c'est une conjuration qui est poursuivie. La ville reste quatre jours entiers sous les armes ; elle ne les posera point que la Convention ne soit purgée des principaux conjurés. Toutes les sections, tous les pouvoirs

constitués de Paris se succèdent à la barre pour demander le décret d'accusation contre les *vingt-deux*, contre la *commission des douze*, et contre deux ministres, instrumens de contre-révolution.

En vain Barbaroux, Vergniaux, Fonfrède et Lanjuinais, celui-ci plutôt fanatique que prussien, et le pape de la Vendée, demandent une liste de leurs crimes, les preuves judiciaires de leur conspiration, et qu'il en soit fait avant tout un rapport. Le peuple, sans avoir jamais lu les traités politiques des anciens, savoit toutes ces maximes, éternellement établies en matières de crimes d'état : il savoit aussi bien que Dion Cassius, qu'*il est absurde de s'embarquer avec des conjurés dans les longueurs d'une procédure, mais qu'il faut commencer par étouffer la conjuration en s'assurant de leurs personnes* (2). Il savoit aussi bien que Cicéron, « que » les conspirateurs doivent être retranchés de » la société, sans pitié et sans ajournement, » non pas tant pour la vindicte que pour » la sûreté publique, afin que la multitude » des mauvais citoyens, portés naturelle» ment à conspirer contre l'état, et en» hardis encore par la difficulté d'acquérir des » preuves, en soient du moins détournés,

(2) Non tales in judicium adducere oportet, sed illicò more hostium, sunt opprimendi. DION CASSIUS.

» par la promptitude des mesures repressi-
» ves, et par les suites du soupçon seul en
» cette matière (3). » Il savoit aussi bien
que Salluste, « que des traîtres qui mettent
» en péril la liberté de tout un peuple, n'ont
» aucun droit aux menagemens et à la cir-
» conspection de la justice, et que dans un
» gouvernement nouveau, il faut se déter-
» miner ou à épouvanter les conspirateurs,
» ou à les craindre sans cesse (4) ».
Enfin, il savoit aussi bien que Platon,
« que l'impiété contre la patrie étant le plus
» grand crime après l'impiété contre les
» Dieux, il ne falloit d'autres juges aux
» conjurés, que ceux qu'on donnoit aux
» sacrilèges, c'est-á-dire, les conduire à
» l'autel et les immoler (5). ». Cependant
les Parisiens n'ont jamais pensé à répandre le
ssng des traîtres, comme celui des victimes,
ainsi que le vouloit Platon. Loin de nous la

---

(3) Abscindendi sunt, tollendi sunt, non tàm ulciscendi causâ, quàm ut et in præsens, sceleratos cives timore ab impugnandâ patriâ deterreas, et in posteriem documentum statuas, ne quis talem amentiam velit imitari. CICERON Lettre à Brutus.

(4) Per istos libertas et anima omuium in dubio : puniendi igitur et semper ne mansuetudo aut misericordia cæteris in miseriam vertat, aut habendus metus, aut faciendus est. SALUSTE.

(5) Patria nonne in proximo à diis gradu est.? Istis judices dantor qui sacrilegis solent. PLATON, lib. IX de legibus.

pensée de les condamner sans rapport, comme fit Cicéron à l'égard des complices de Catilina. Il ne vouloit que s'assurer de leurs personnes ; et enfin, au bout de quatre jours, le côté droit a cédé à cette volonté ferme et soutenue, à cette obstination républicaine des citoyens de Paris, stipulant pour leurs frères des départemens, et la Convention a prononcé, à une très-grande majorité, le décret d'arrestation contre les *vingt-deux*, la commission des *douze*, et les ministres *Clavières* et *Lebrun*. A peine ce décret étoit-il rendu, que des membres des sections sont venus s'offrir en ôtages de la sûreté des détenus ; et pour venger Paris des libelles anglais et royalistes, et prouver son respect pour la représentation nationale, il suffit d'observer que durant les vingt-quatre heures qu'un peuple irrité a été sous les armes, pas un des conjurés n'a reçu une égratignure.

Tels sont les faits, Citoyens ; vous voyez que Paris dont les membres du côte droit provoquoient la destruction sur leurs bancs, à la tribune, sur le fauteuil même du président, a contenu son indignation bien pardonnable de vœux si impies ; qu'il n'a voulu qu'user de l'initiative de l'insurrection qui lui étoit déférée par la résidence de la Convention dans ses murs, et empêcher que la contre-révolution ne s'opérât dans son sein, comme

dans tant de villes rénommées d'abord par leur civisme. Paris conservera aux détenus leur inviolabilité, il ne veut point s'arroger plus que sa portion de pouvoir, et il attend avec respect le jugement des autres départemens et du souverain. Mais de quelque manière que des aristocrates déguisés, et des riches négocians de Lyon, de Bordeaux et de Marseille; prennent une mesure qui étoit commandée par la suprême loi, la nécessité de sauver la République, Paris jouit d'avance des regards et du suffrage de la postérité plus reconnoissante. Il ne renoncera point à la gloire que lui assure son patriotisme, soutenu depuis le commencement de la révolution. Il ne transigera ni avec le despotisme, ni avec le moderantisme. On lui devra le bonheur du monde, et une constitution le modèle des Gouvernemens libres, où il périra glorieusement sous les coups des tyrans et de l'aristocratie ; et s'il étoit vrai que dans cette entreprise si belle, et dont la gloire devoit être commune à tous les Français, il fût abandonné de quelques cités puissantes : s'il étoit vrai que les intrigues de l'aristocratie, eussent prévalu pour toujours à Lyon et à Bordeaux, que Marseille n'eût pu résister à la contagion du séjour de deux ou trois Capets, et que de nos grandes cités naguère si républicaines, Paris seul appellât aujourd'hui la

haine et les vengeances des rois. Eh bien! Paris est résolu à mériter de plus en plus la colère des tyrans et à s'ensevelir sous ses ruines, plutôt que de renoncer à la conquête de la liberté ; il défendra jusqu'à la mort cet héritage commun de la France, au partage duquel elle a appelé tous les peuples, et il n'opposera point à la ligue des despotes seulement 300 hommes, comme Léonidas, mais il trouvera dans son sein 200 mille soldats, qui auroient le courage des Spartiates ; et s'il succomboit, si comme l'en a menacé le Président Isnard, on pouvoit *chercher un jour sur quelle rive de la Seine Paris a existé* ; alors, comme a si bien répondu la pétition du Départemens de Paris, ces ruines, cette place où il exista, seroient consacrés à jamais par la religion des peuples, et le voyageur attendri, viendroit y pleurer le néant des espérances de l'homme de bien, et l'impuissance des efforts d'un grand peuple, pour rendre le genre humain heureux et libre.

Mais non, Citoyens, frères et amis de tous les départemens, lorsque Paris, qui ne florissoit que de la monarchie, qui n'existoit que de la monarchie, a fait la République, vous auriez trop de honte de tenir plus mal que les parisiens le serment de la maintenir ; vous applaudirez à l'insurrection généreuse et pacifique du 31 mai et au décret d'arres-

tation des traîtres. Ah ! si comme nous, vous aviez été témoins oculaires, aux tribunes, des scandales de la convention, provoqués par une faction liberticide et désorganisatrice, scandales dont on ne vous fesoit que des récits infidèles (tous ou presque tous les journaux, et même Carra et Prud'homme, étant plus ou moins dévoués à cette faction); si vous aviez eu à supporter comme les parisiens huit mois d'une calomnie infatigable au milieu de la convention, et en votre présence; si vous aviez vu avec quelle tenue pendant ces huit mois, ils s'appliquoient à agiter les propriétaires par l'absurde mensonge d'une loi agraire, et les sans-culottes par le renchérissement des denrées; comme ils aigrissoient les départemens contre Paris, le riche contre le pauvre, les villes contre les campagnes, et toute l'Europe contre la France; comme ils corrompoient le pouvoir exécutif et les états-majors; comme ils flagornoient Dumouriez et diffamoient Pache; comme ils faisoient sortir des prisons l'auteur du Journal Français, et les plus impudens contre-révolutionnaires, pour y envoyer l'auteur de l'Ami du peuple et les patriotes, les plus prononcés; comme ils mentoient dans leurs journaux; comme dans leurs placards, leurs discours et leurs correspondances ils souffloient pour ranimer les cendres tièdes de la Monarchie, pour attiser les haines

contre Paris, pour opérer leur grand œuvre, l'objet de tout leurs vœux, le démembrement de la République; si vous aviez vu sur-tout avec quelle impudence ces hypocrites, défenseurs de la glacière d'Avignon, qui avoient aliéné de nous l'Angleterre, l'Irlande, les Belges, la Hollande, nous avoient mis en guerre avec toute l'Europe, avoient couvert la France de deuil, les colonies de ruines, et fait périr plus de 200 mille hommes : pour rendre Paris odieux, ne parloient d'autre chose que du sang impur versé à l'Abbaye, à Bicêtre et aux prisons, et versé en grande partie, par des Marseillais et des fédérés, mais que ces lâches sycophantes vouloient faire retomber sur la tête des Parisiens; si vous aviez été témoins comme nous de tant d'indignités et de perfidies, il y a long-tems que vous auriez fait l'insurrection. Et si nous avons éclaté si tard, c'est que c'étoit nous qui étions calomniés. Depuis ce moment, la crainte de la nation a été pour le côté droit le commencement de la sagesse. Les passions se taisent, la convention marche, les bons décrets se succèdent avec rapidité, et la France aura une constitution avant la fin du mois. Mais, frères et amis, venez nous juger vous-mêmes. La convention a décrété un rassemblement de la grande famille, et une fête générale le 10 août, au Champ de la Fédé-

ration ; jamais la France n'eût plus grand besoin de se rattacher ainsi à elle - même. Venez dans nos murs, nos maisons, nos bras vous sont ouverts ; vous verrez que les hommes du 3 juin sont les mêmes hommes du 14 juillet et du 10 août, et vous les trouverez encore dignes de vous, dignes d'être les gardiens de la convention, nos embrassemens se confondront, nos piques s'entrelasseront autour de l'autel de la Patrie, et la coalition des rois tremblera encore de notre union, et de ce faisceau d'armes de 25 millions d'hommes.

La Société, dans sa séance du 7 juin 1793, l'an second de la République une et indivisible, a arrêté l'impression et l'envoi aux Départemens, aux Sociétés affiliées et aux Armées, de la circulaire ci-dessus signée. BOURDON de l'Oise, Président ; CHAMPERTOIS, Vice-Président ; ANACHARSIS CLOOTZ, DUQUESNOY, Députés ; SAMBAT, GIOR, LYON et COURTOIS, Secrétaires.

De l'Imprimerie Patriotique et Républicaine, rue St.-Honoré, N°. 355, vis-à-vis l'Assomption.



